

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

Dans le noir.

Madame le Maire veut supprimer l'éclairage public de minuit à 5h du matin. Raisons : des économies, moins d'émissions de gaz à effet de serre (GES), moins d'impact sur la faune sauvage. Cette démarche, contraire à l'avis de 91 % des français, attachés à l'éclairage public, nécessiterait au minimum une étude d'impact, des statistiques, des chiffres sur ce que coûte l'éclairage et les économies que l'on ferait en l'éteignant 5 h par nuit, l'évaluation de l'effet sur la sécurité, accidents et criminalité (aucune étude n'existant à ce jour) et une concertation conséquente. Or, rien, aucun document présenté aux conseillers municipaux ni aux administrés, aucun débat. Et en-amont, aucun plan global sur les économies d'énergie et de CO2, sur l'amélioration des services publics et la sécurité (au contraire, on y porte atteinte), alors que se multiplient les dépenses inconsidérées (cabinets d'audits incompetents, transfert au SDEEG de l'instruction d'urbanisme, pertes gigantesques de subventions, renégociations catastrophiques d'emprunts en fin de course, budget pharaonique pour le simple déménagement de la bibliothèque (370 000 €), plantations d'arbres perdues car faites en pleine canicule, etc. L'opposition doit faire elle-même les calculs que Mme le Maire refuse de transmettre. Ainsi, l'éclairage public coûte environ 20 000 € à Pompignac (6,25 € par an et par habitant). L'économie de l'extinction prévue serait seulement de 4 480 € par an, moins l'usure prématurée des dispositifs due au doublement des cycles éclairage-extinction et moins les 36 404€ de travaux jamais amortis à payer pour adapter le dispositif. Ces résultats dérisoires, négatifs même, valent-il la peine de remettre en cause un progrès historique majeur, un service public fondamental, qui a tout cha

⇒ ***Le texte ci-dessus a été tronqué car il excédait le nombre de caractères fixé par le règlement du Conseil Municipal, voté à l'unanimité***